

COURT

MOBILITÉ

Politique de stationnement

Entre les commerces, les entreprises et les équipements publics, le nombre de parkings est d'évidence élevé avec, entre autres, une gare distante de 800 mètres de la zone d'activités des Ravières et de 1,6 km de l'extrémité Ouest du Village (Clos de Mévilier). Il serait toutefois utile d'évaluer les besoins de places de stationnement sur tout le territoire pour en conditionner l'usage (places réservées au covoiturage ?) et probablement d'en limiter le nombre (mutualisation de certaines surfaces ?) et ainsi laisser plus d'espace pour d'autres usages (au droit de l'école entre autres).

M1

**Mobilité électrique**

A considérer aux emplacements de 'longue' durée, un équipement de bornes de recharge électrique, entre autres à la gare et sur les plateformes d'entreprises.

M3

**Parkings-Relais (P+R) / Transports publics (TP)**

Une bonne partie de la Commune se situe hors de la qualité de desserte, il est ainsi important d'adapter la gare à la mobilité combinée en relation avec des réflexions d'urbanisme en cours (développement du secteur à l'étude dans la révision de son PAL). Avec seulement trois emplacements en P+R à la gare, il y a probablement lieu de renforcer cette offre et d'assurer des stationnements deux roues abrités et sécurisés. Dans le cadre du développement envisagé, la Commune est sensibilisée au fait que les thématiques liées au réchauffement climatique devront y être intégrées.

M5



M6

Concept de mobilité douce

Au niveau de la mobilité piétonne, les 'traverses' des quartiers, à l'image du passage Marzon - Bel Air - Mévilier, sont très précieuses et il y a lieu de les valoriser, entre autres :



- à créer : Bel-Air - Rue du Temple via l'église / Rue de l'Aurore - Rue des Gorges,
- à aménager : Rue des Biches - Rue de l'Avenir / Rue des Coillards - Rue des Biches.

M7

Au niveau des deux-roues, la largeur de la route cantonale est généreuse et pourrait accueillir des bandes cyclables (ou élargir les trottoirs). De plus, il manque des abris vélos/trottinettes un peu partout.

**Chemin de l'école**

Compte tenu des distances des quartiers les plus éloignés de l'école et, afin de réduire les flux générés par les déposes-minute devant l'école, il serait intéressant de promouvoir un système Pedibus, permettant ainsi aux enfants de se rendre à pied à l'école en toute sécurité.

M8

**Politique et plans de mobilité dans les entreprises**

La Commune accueille sur son territoire plusieurs entreprises générant de nombreux emplois, donc de trafic. La Commune peut agir sur la réduction de l'utilisation des voitures privées, en encourageant les entreprises à introduire des plans de mobilité.

M9

BIODIVERSITÉ
FICHE**Gestion écologique et différenciée des espaces publics**

La Commune est fortement impliquée pour favoriser la biodiversité et a déjà mené plusieurs actions en ce sens. Toutefois, les efforts peuvent être poursuivis et de nombreuses surfaces sont propices à favoriser plus de biodiversité (prairies fleuries, haies vives, patrimoine arboré):



- à la place de jeux Marzon,
- au temple : parking, cimetière, alentours de l'église, talus Nord jusqu'à Bel Air,
- tous les abords des installations de sport et de loisirs de Virelore,
- à la patinoire,
- à l'école, salle de gym, administration communale,
- à la STEP et cynologie,
- abords de routes, plus particulièrement la Route de Chaluët, ...

B1



Surfaces perméables

Le taux de surfaces imperméables sur le territoire communal est très élevé avec, entre autres, des parkings de taille importante qui constituent des îlots de chaleur. Il pourrait raisonnablement être envisagé des revêtements perméables lors de prochaines réfections.

B2



Haies, vergers et arbres en zone bâtie

Court possède quelques arbres remarquables (entre autres les arbres centenaires du n° 11 Rue Centrale) qui magnifient leur environnement immédiat. De plus, dans le cadre de la construction de l'autoroute et du remaniement parcellaire, la Commune a procédé à la plantation de haies. Toutefois, les arbres remarquables notamment sont globalement peu nombreux. Une attention particulière portée au patrimoine arboré permettrait de renforcer sensiblement la biodiversité dans le tissu bâti tout en contribuant à améliorer le climat estival de nombreux sites. Imaginons par exemple :

- retrouver l'alignement d'arbres de la Rue des Gorges ;
- compléter vers l'Ouest l'alignement de la Rue du Pont ;
- végétaliser la rue de la Gare ;
- installer un verger ou un arboretum derrière le temple (Nord) ;
- planter un véritable mail sur le parking du temple, de l'école - salle de gym, de l'administration ;
- améliorer la végétation aux abords de la Birse et des Ruisseaux des Chauffours, des Fontaines, de la Queue, de Chaluet ;
- arboriser notoirement d'une collection d'arbres à fleurs toute la parcelle / jeux d'enfants de Marzon ;
- arboriser tout le talus Sud du plateau sportif de Virelore ; ...

B3



Espèces liées aux bâtiments

Le bâti ancien et la configuration du village d'origine (axe Golatte – Valle) sont particulièrement propices pour l'avifaune dépendante des constructions de l'homme. Des projets qui pourraient être encouragés par la Commune en collaboration avec les citoyens et/ou les écoles.

B5



Aménagement et gestion durable des cours et plans d'eau

Il est à saluer que la commune de Court a procédé à la mise à ciel ouvert de plusieurs ruisseaux. De plus, dans le cadre de la construction de l'autoroute et du remaniement parcellaire, des plans d'eau ont aussi été aménagés.

La Commune se doit en outre de faire respecter la législation fédérale comme cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des eaux, notamment l'art. 41c al.4 OEaux : « L'espace réservé aux eaux peut faire l'objet d'une exploitation agricole pour autant qu'il soit aménagé en surface à litière, en haie, en bosquet champêtre, en berge boisée, en prairie riveraine, en prairie extensive, en pâturage extensif, ... ».

B8



Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (néobiotes)

Les espèces exotiques envahissantes représentent un danger pour la préservation de la faune et la flore locale. Il est de la mission de la Commune de veiller à ce que celles-ci stoppent leur développement dans notre région.

B9

ÉNERGIE

FICHE



Politique communale de l'énergie / Isolation thermique des bâtiments publics

Les bâtiments consommant plus de 60 kWh par m² et par an disposent d'une isolation a priori insuffisante. Des travaux d'assainissement sont en principe nécessaires afin d'économiser l'énergie dédiée au chauffage. A Court, la rénovation de tous les bâtiments dépassant cette valeur-cible pourrait générer une réduction de 47% des besoins de chaleur actuels. Parmi les bâtiments pris en compte, 69% ont été construits avant 1980 et accaparent 84% des besoins de chauffage de tous les bâtiments d'habitation de la commune. La commune peut encourager les propriétaires à rénover leurs bâtiments par des mesures d'information ou un fonds dédié.

E1
E2

Approvisionnement en énergies renouvelables et gestion durable / Equiper les bâtiments publics en panneaux solaires



D'après le calculateur "Potentiel solaire des communes suisses" de SuisseEnergie, la commune de Court pourrait produire 17.2 GWh d'électricité par an si elle équipait de panneaux solaires la totalité des toits les plus adaptés, ce qui correspond à la consommation électrique moyenne de 4'298 ménages. 38 % de ce potentiel pourrait être produit par les 65 toits ayant un potentiel de plus de 50 MWh/an. Les 19 toits les plus aptes pour la production solaire (potentiel > 100 MWh/an) pourraient couvrir 20 % de ce potentiel, soit la consommation de 863 ménages. En 2019, Court comptait 597 ménages.

Le projet de Parc éolien de la Montoz-Pré Richard avec un potentiel de 32 GWh/an participera de façon active au mix d'Energies Renouvelables régionales.

E3
E5

Chauffages à distance



Un réseau de chauffage à distance est actuellement à l'étude à Court. La mise en place de réseaux de chauffages à distance alimentés aux copeaux de bois contribue à la réduction des émissions de CO₂ de la Commune. La rentabilité de ce système dépend notamment de la concentration des besoins en chaleur. Une densité thermique de 400 MWh par hectare et par an est généralement recommandée. La carte ci-dessous représente les besoins en chauffage des bâtiments d'habitation par hectare (carrés de 100 x 100 m) au centre de la Commune. Les zones en orange (400-600 MWh/an) et en rouge (> 600 MWh/an) sont a priori particulièrement propices à l'implémentation d'un réseau de chaleur.

E4

